



Schweizerische Gesellschaft für Geschichte  
Société suisse d'histoire  
Società svizzera di storia  
Societad svizra d'istorgia

Dr. Flavio Eichmann  
Villemattstrasse 9  
CH-3007 Bern  
T +41 (0)31 381 38 21

generalsekretariat@sgg-ssh.ch  
www.sgg-ssh.ch

**Angelika Kalt**  
Fonds national suisse (FNS)  
Wildhainweg 3  
Case postale  
3001 Berne

Berne, 1<sup>er</sup> décembre 2022

## **Planification pluriannuelle 2025–2028 du FNS : Encouragement des sciences humaines et sociales**

Madame,

La Société suisse d'histoire (SSH) est l'association de discipline des historiennes et historiens en Suisse. Elle compte plus de 1'700 membres et est composée de 13 sections. La SSH s'engage pour une amélioration des conditions cadres pour la recherche historique ainsi que pour la formation en histoire en Suisse et représente les intérêts de la branche vis-à-vis des tiers.

Il y a quelques mois, nous avons appris avec grande inquiétude, par le biais la planification pluriannuelle 2025–2028 du FNS, que le programme doc.CH ne sera pas reconduit en 2025. Nous ne comprenons pas cette décision et la contestons fermement. Le programme doc.CH est le seul instrument de soutien restant qui donne la possibilité aux jeunes talents de la relève scientifique du domaine des sciences humaines et sociales en Suisse de mettre en œuvre un projet développé individuellement dans le cadre d'un doctorat, en grande partie indépendamment des structures hiérarchiques universitaires. Cette forme de liberté de recherche est un formidable catalyseur pour des études innovantes et novatrices, en particulier dans les sciences humaines et sociales. De plus, la recherche libre et indépendante de tout projet répond au souhait très répandu du corps intermédiaire universitaire de rendre les structures hiérarchiques plus horizontales et d'effectuer la recherche de façon autonome et dès le plus jeune âge.

Ce fait central est également confirmé par la planification pluriannuelle du FNS, lorsqu'elle constate que les travaux de recherche qui font avancer la société et l'économie à long terme se situent en dehors des grands projets et sont fondés sur la curiosité des chercheuses et chercheurs (p. 10). Dans son évaluation du FNS parue en octobre 2022, le Conseil suisse de la science (CSS) souligne également les avantages du programme doc.CH et le considère comme un instrument d'encouragement central dans le portefeuille du FNS.<sup>1</sup> Dans ce contexte, la suppression du seul instrument d'encouragement dans le domaine des sciences humaines et sociales permettant à la relève scientifique de générer de nouvelles connaissances dans la recherche fondamentale grâce à leur curiosité scientifique nous semble fortement contradictoire.

De plus, sans soutien financier pendant le doctorat, seules les personnes disposant d'une sécurité financière adéquate seront en mesure de passer leur thèse en sciences humaines et sociales en dehors des grands projets de recherche. Nous sommes sceptiques quant à la compatibilité de ce fait avec l'encouragement prévu des « groupes trop peu représentés dans la recherche ».

L'intention de mettre l'accent du portefeuille d'encouragement sur les postdoctorant-e-s ne tient pas compte de la forte augmentation de l'importance du doctorat dans le contexte de l'introduction de la titularisation – notamment dans le contexte international où, dans l'important système universitaire anglo-saxon comme dans le système français, il est déjà possible d'obtenir un poste à durée indéterminée après avoir terminé un doctorat. Avec l'expiration du programme doc.CH, la FNS affaiblit fortement la compétitivité internationale de la relève suisse. Dans ce contexte, l'intention du FNS « d'attirer des jeunes talents venant de l'étranger » (p.18), ne peut paraître qu'étrange pour la relève locale (et, en fin de compte, pour les contribuables suisses).

Nous ne comprenons pas la raison invoquée pour justifier le faible taux de réussite et le « frein potentiel à l'innovation » qui en résulterait. Selon la base de données P3 du FNS, les taux de réussite dans les autres programmes d'encouragement sont même inférieurs à ceux du programme doc.CH (p.ex Ambizione, Eccellenza, PRIMA). Et finalement, le fait qu'il existe un instrument d'encouragement correspondant est avant tout décisif pour les candidat-e-s. Sans instrument d'encouragement, il n'est pas possible de déposer de demande – les jeunes chercheuses et chercheurs talentueux avec de bonnes idées se retrouvent face à des portes fermées et partent à l'étranger.

---

<sup>1</sup> Conseil Suisse de la science (CSS), Evaluation of the Swiss National Science Foundation, Annexe I–IV, S. 32–34, online: [https://wissenschaftsrat.ch/images/stories/pdf/en/SWR\\_2022\\_SNF\\_evaluation\\_annexe\\_I-IV.pdf](https://wissenschaftsrat.ch/images/stories/pdf/en/SWR_2022_SNF_evaluation_annexe_I-IV.pdf) (29.11.22).

En comparant les données d'output avec le programme Ambizione sur la base de la banque de données P3 du FNS, on voit en outre que les bénéficiaires de bourses du programme doc.CH génèrent un output plus élevé par franc investi et par projet dans presque toutes les catégories pertinentes (en particulier publications, manifestations, distinctions) que les bénéficiaires de bourses du programme Ambizione, qui sont déjà bien plus avancé-e-s dans leur carrière. Autrement dit, le levier économique du programme doc.CH est supérieur à celui du programme Ambizione dans la plupart des catégories concernées. D'un point de vue économique, cela n'a donc pas de sens d'arrêter le programme doc.CH.

Programmes d'encouragement de carrières jusqu'en 2021	Fonds alloués total CHF	Nombre	Manifestations scientifiques	Publications scientifiques	Communication avec le public	Manifestations sur le transfert de savoir	Distinctions
doc.CH	47416392	220	201	150	106	65	51
Ambizione	320728058	694	494	572	229	113	200
<b>Effet de levier par projet et par franc investi</b>							
doc.CH			1072.3	1572.7	2982.2	6881.9	14303.6
Ambizione			935.5	1135.0	2448.5	12394.3	14191.5

*Données issues de la banque de données P3 du FNS, [www.snf.ch](http://www.snf.ch) (9.11.22)*

L'arrêt du programme doc.CH contredit à nos yeux clairement le mandat légal du FNS (cf. LERI, notamment articles 6 et 9), à savoir d'encourager la relève scientifique et la recherche fondamentale dans toutes les disciplines.

Il est également illusoire de croire que le financement de la formation doctorale puisse être délégué aux universités sous couvert d'un dégroupage du portefeuille de financement. Sans ressources supplémentaires (que les cantons doivent en fin de compte mettre à disposition), les universités suisses ne seront pas en mesure de le faire. Il aurait été opportun de trouver des solutions en collaboration avec les universités, plutôt que de mettre fin au programme de façon unilatérale. Ce point est particulièrement pertinent dans le contexte où les facultés des sciences humaines et sociales ont nettement axé leur stratégie d'encouragement de la relève sur le programme doc.CH. De plus, il est nécessaire de considérer que les postes entrant aujourd'hui en ligne de compte dans les universités (postes d'assistantat) sont de plus en plus souvent pourvus par des chercheuses et chercheurs au bénéfice d'un doctorat, afin de pouvoir également les engager dans l'enseignement. Et même si les jeunes chercheuses et chercheurs peuvent obtenir un doctorat dans le cadre d'un poste d'assistantat, leur intégration dans les structures universitaires signifie également une intégration dans une hiérarchie verticale. En fin de compte,

il faut qu'un poste soit disponible au bon endroit et bon moment et l'expérience a montré que cela est rarement le cas en raison des ressources en personnel limitées des universités.

Enfin, nous ne comprenons pas pourquoi l'encouragement de nouveaux projets d'édition à long terme n'a de nouveau pas trouvé place dans la planification pluriannuelle 2025–2028. Comme de nombreuses sociétés de discipline des sciences humaines et sociales l'ont communiqué au FNS par le biais d'une lettre commune en juin 2021, nous considérons les projets d'édition à long terme comme une forme élémentaire de la recherche fondamentale. Les éditions numériques, notamment, qui sont soumises au principe de l'Open Access, montrent ce qui est possible dans ce domaine aujourd'hui. Il n'est donc pas concevable qu'il soit actuellement impossible de lancer des nouvelles éditions à long terme en Suisse.

Dans ce contexte, la planification pluriannuelle 2025–2028 nous donne l'impression que le FNS n'accorde plus qu'une importance secondaire à l'encouragement des sciences humaines et sociales en Suisse. Nous souhaitons donc vous demander vivement de revoir le portefeuille d'encouragement prévu et de tenir compte de façon appropriée des intérêts des sciences humaines et sociales.

Bien cordialement,



**Sacha Zala**  
Président



**Flavio Eichmann**  
Secrétaire général

**Copies à :**

- Secrétaire d'État Martina Hirayama, Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne
- Président Matthias Egger, Fonds national suisse, Wildhainweg 3, Case postale, 3001 Berne
- Secrétaire générale Martina Weiss, swissuniversities, Effingerstrasse 15, Case postale, 3001 Berne
- Président Marcel Tanner, Académies suisses, Maison des Académies, Laupenstrasse 7, Case postale, 3001 Berne
- Secrétaire générale Susanne Hardmeier, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Maison des cantons, Secrétariat général CDIP, Speichergasse 6, Case postale, 3001 Berne
- Regierungsrätin Christine Häsler, Direction de l'instruction publique et de la culture canton de Berne, Sulgeneckstrasse 70, 3005 Berne



Schweizerische Gesellschaft für Geschichte  
Société suisse d'histoire  
Società svizzera di storia  
Societad svizra d'istorgia

- Regierungsrat Conrad Cramer, Erziehungsdepartement Basel-Stadt, Leimenstrasse 1, 4001 Basel
- Conseillère d'État Sylvie Bonvin-Sansonnens, Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC, Rue de l'Hôpital 1700 Fribourg
- Conseillère d'État Anne Emery-Torracinta, Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), Rue de l'Hôtel-de-Ville 6, Case postale 3925, 1211 Genève 3
- Conseiller d'État Frédéric Borloz, Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne
- Bildungs- und Kulturdirektor Marcel Schwerzmann, Bildungs- und Kulturdepartement des Kantons Luzern, Bahnhofstrasse 18, 6002 Lucerne
- Conseillère d'État Crystal Graf, Département de la formation, de la Digitalisation et des Sports, Château, Rue de la Collégiale 12, 2000 Neuchâtel
- Regierungsrat Stefan Kölliker, Bildungsdepartement des Kantons St. Gallen, Davidstrasse 31, 9001 St. Gall
- Consigliere di Stato Manuele Bertoli, Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport, Piazza Governo 7, 6501 Bellinzona
- Regierungsrätin Silvia Steiner, Bildungsdirektion des Kantons Zürich, Walcheplatz 2, 8090 Zurich